**Modèle d’arrêté portant désignation d’un médiateur du Centre de gestion de la fonction publique territoriale**

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason du Centre de gestion*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

Centre de gestion de la fonction publique territorialede/du … *(département du Centre de gestion)*

**Arrêté n°20***…* **-** **…** *(n° d’ordre)*

**portant désignation de *Madame ou Monsieur* … *(prénom, nom)***

**comme médiateur du Centre de gestion**

**de la fonction publique territoriale de/du … *(département du Centre de gestion)***

Le-La Président(e) du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de/du … *(département du Centre de gestion)*

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-1 et suivants ;

Vu le Code de justice administrative, et notamment ses articles L. 213-1 et suivants ;

Vu l’article 25-2 non abrogé de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux ;

Considérant que les centres de gestion ont été désignés comme les organismes chargés d’assurer la médiation préalable obligatoire pour les agents et collectivités relevant de leur compétence géographique ;

Considérant l’obligation pour le représentant légal d’un centre de gestion de désigner la ou les personnes qui assureront, en son sein et en son nom, l’exécution de la mission de médiation préalable obligatoire ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Monsieur ou Madame (prénom, nom de l’agent) est désigné(e) médiateur pour le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de/du … *(département du Centre de gestion)*

**Article 2 :**

La décision prend effet au … *(date).*

**Article 3 :**

La Directrice générale des services est chargée de l’exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le-la* *Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Fait à … *(nom de la commune siège du Centre de gestion)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

*Cet arrêté n’est pas transmis au Représentant de l’Etat*